



Bruxelles, le 25 janvier 2022

CM 1344/22

Dossier interinstitutionnel:
2021/0292(NLE)

PECHE
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4825

+32 2 281 2993

Objet: Règlement du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables en mer Méditerranée et en mer Noire
– Adoption
= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le Conseil ayant décidé, le 14 décembre 2021, de recourir à la procédure écrite en vue de l'adoption du règlement du Conseil visé en objet, les délégations sont invitées à indiquer si elles sont en mesure de confirmer l'adoption dudit règlement, dont le texte figure dans le document 15090/21 + REV 1¹ + COR 1² PECHE 507.

Vous êtes invités à répondre par "OUI", "NON" ou "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celle qui figure déjà **dans le document 5546/22 PECHE 17**.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **jeudi 27 janvier 2022 à 15 heures**. Elles doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante: LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.

¹ Concerne uniquement la version linguistique PT.

² Concerne uniquement les versions linguistiques CS, DA, DE, EL, FR, GA, HU, LT, PL et RO.